

207-2017



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 25 janvier 2017

Le Conseil d'Etat

207-2017

Monsieur
Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral
Département fédéral de l'économie de la
formation et de la recherche (DEFR)
Schwanengasse 2
3003 Berne

**Concerne : modification de l'ordonnance sur le commerce itinérant : ouverture de la
procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous consulter sur la modification de l'ordonnance sur le
commerce itinérant.

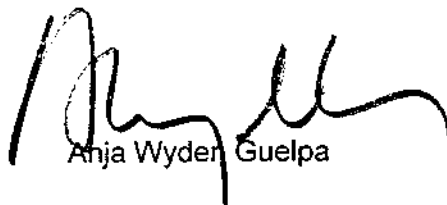
Suite à la lecture attentive de la proposition de modification, notre Conseil n'a aucune
remarque particulière à formuler. Nous saluons notamment la nouvelle teneur de l'article 10,
précisant dorénavant la durée du retrait de l'autorisation pour les commerçants itinérants.

Nous soutenons par conséquent sans réserve ce projet de modification.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre prise
de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de
notre parfaite considération.

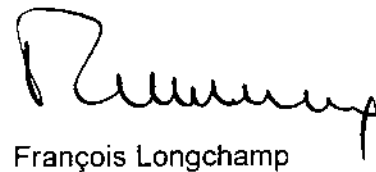
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyder Guelpa

Le président :



François Longchamp